

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 13 mai 2019, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**RÉSOLUTION 05-069-19  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL À  
20 H**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-070-19  
ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2019.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

|                  |               |
|------------------|---------------|
| ▪ Déboursés :    | 3 205,58 \$   |
| ▪ Fournisseurs : | 310 170,37 \$ |
| ▪ Salaires :     | 39 147,36 \$  |

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 05-071-19**

**DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY**

En réponse à la demande d'aide financière reçue, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'appuyer l'École Paul-Germain-Ostiguy pour le vernissage « *Je capture mon patrimoine local* édition 2019 », dans le cadre du programme *Langues et Multimédia*, qui aura lieu le 30 mai 2019 et d'accorder une contribution financière de 120 \$ correspondant à la catégorie argent.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-072-19**

**TOURNOIS DE GOLF 2019**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser les inscriptions et les dépenses relatives à la participation de M. le maire, Yvan Pinsonneault, ainsi que d'un membre du conseil, aux tournois de golf d'un maximum de cinq municipalités ou organismes avoisinants pour la saison 2019.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-073-19**

**ADOPTION DE LA PROCÉDURE RELATIVE À LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUE ET DES AVIS D'INTENTION DE CONCLURE UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC UN FOURNISSEUR UNIQUE**

Considérant qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la «LCV»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

Considérant que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Considérant que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter la procédure pour le traitement des plaintes, jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, laquelle a pour objets :

- D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques;
- D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou 573.3 LCV, aurait été assujetti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2, du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2, du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-074-19**  
**NOUVELLE GRILLE SALARIALE – CAMP DE JOUR 2019**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter la nouvelle grille salariale ainsi que la nouvelle classe « aide-animateur » telle que présentée dans le rapport de madame Jennie Rainville, directrice du Service des Loisirs le 7 mai dernier.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 05-075-19**  
**ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – ÉCHANGE DE SERVICES AVEC VILLE DE SAINT-CÉSAIRE**

Considérant qu'une portion de 1.58 km du rang Saint-Charles et une portion de 1.61 km du rang Casimir, appartenant à la Ville de Saint-Césaire, sont déneigées par la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant qu'une portion de 1.46 km du rang Rosalie, appartenant à la Municipalité d'Ange-Gardien, est déneigée par la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que la portion de la Ville de Saint-Césaire, déneigée par la Municipalité d'Ange-Gardien, est plus longue de 1.73 km;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité d'Ange-Gardien s'entendent d'année en année pour la facturation du déneigement de 1.73 km par la Municipalité d'Ange-Gardien à la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de facturer à la Ville de Saint-Césaire la somme de 4 798,65 \$ relativement au déneigement d'une partie du rang Saint-Charles et d'une portion du rang Casimir, incluant l'ajustement du tarif des années antérieures, tel le détail annexé aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-076-19  
DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE TRAVERSER –  
VÉHICULES HORS ROUTE**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepion et résolu de renouveler l'autorisation du schéma de traverses des chemins de la Municipalité d'Ange-Gardien pour les véhicules hors routes (VTT) pour l'année 2019-2020.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-077-19  
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'entériner le contrat de relevé topographique accordé à ARP Services techniques selon l'offre soumise le 24 avril 2019 au montant de 1 900 \$, taxes en sus, pour les secteurs suivants :

Secteur 1 : Rue Principale entre le rang Casimir et Route 235

Secteur 2 : Emplacement du ponceau, intersection du chemin Magenta et rang Saint-Charles

Secteur 3 Emplacement du ponceau près du 718 rang Magenta Ouest

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-078-19  
RÉFECTION DES PONCEAUX RANG SAINT-CHARLES ET CHEMIN MAGENTA**

Considérant l'inspection du ponceau situé à l'intersection du rang Saint-Charles/Magenta et du ponceau situé près du 718, rang Magenta Ouest;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder un contrat pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux pour le remplacement d'un ponceau du cours d'eau Archambault au coin du rang Saint-St-Charles/Magenta, selon l'offre soumise le 1<sup>er</sup> mai à la firme Tetra Tech inc., au montant de 21 250 \$, taxes en sus.

Il est également résolu de demander des soumissions à cet effet par invitation ou par le Système électronique d'appel d'offres public (SEAO) en fonction de l'estimé budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 05-079-19**

#### **PLAN D'INTERVENTION ROUTIER ET PONCEAUX – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder un contrat pour la réalisation d'un plan d'intervention routier et ponceaux, à la firme Tetra Tech Inc. selon l'offre soumise le 24 avril dernier au montant de 21 550 \$, taxes en sus, en vue de mettre à jour le plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussées de la municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 05-080-19**

#### **RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE ET ROSALIE (RIRL)**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu du Ministère des Transports, Monsieur François Bonnardel, la confirmation d'une aide financière de 2 318 617 \$ du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection des rangs Séraphine, Rosalie et Saint-Georges;

Considérant que, la direction générale des programmes d'aide du Ministère des Transports du Québec a recommandé aux Autorités ministérielles l'option de réfection, de pulvérisation/pavage du rang Séraphine en fonction des justifications techniques et économiques fournies par la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Tetra Tech inc. pour la modification des plans et devis pour la réfection des rangs Séraphine et Rosalie, au montant de 6 200 \$, taxes en sus.

Il est également résolu de demander des soumissions à cet effet via le système électronique d'appel d'offres public (SEAO).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-081-19**  
**RÉFECTION RUE SAINT-GEORGES**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder le contrat pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux pour la réfection d'une partie du rang Saint-Georges à la firme Tetra Tech inc. selon l'offre soumise le 30 avril dernier au montant de 14 750 \$, taxes en sus.

Il est également résolu de demander des soumissions via le système électronique d'appel d'offres public (SEAO).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-082-19**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 842-19 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DU VILLAGE**

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette d'adopter le règlement numéro 842-19 décrétant un mode de tarification des travaux d'entretien du cours d'eau du Village.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-083-19**  
**MESURE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant que suite au soutirage des boues effectué le 30 avril 2018, le niveau des boues restant dans les étangs doit être mesuré;

Considérant que les services techniques ont reçu deux soumissions, à savoir :

| <b>Entreprise</b>          | <b>Montant avant taxes</b> | <b>Montant avec taxes</b> |
|----------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Simo                       | 2700,00 \$                 | 3104,33 \$                |
| Écho-Tech H <sub>2</sub> O | 1925,00 \$                 | 2213,27 \$                |

En conséquence, il est proposé par M Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de mandater l'entreprise Écho-Tech H<sub>2</sub>O à procéder à la mesure des boues des quatre étangs de la station d'épuration, pour un montant forfaitaire de 2 213,27 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-084-19**  
**RÉPARATION DE BORNES-FONTAINES RANG CASIMIR**

Suite à une intervention sur une borne-fontaine dans le rang Casimir, le chargé des travaux publics, monsieur Jean-Pierre Racicot, a constaté que celle-ci n'est pas fixée à l'aide de tige d'acier fileté;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser les dépenses relatives à sa réparation, à des fins de prévention.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-085-19**  
**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES EN EAU POTABLE**

Afin d'évaluer les besoins en eau potable de la municipalité d'Ange-Gardien pour un horizon de 20 ans et d'évaluer la capacité et l'autonomie du réservoir en tenant compte de la capacité d'alimentation de la Ville de Farnham, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M Rhéal Grenier et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à retenir les services de la firme Tetra Tech inc. pour l'étude de planification des infrastructures en eau potable, selon l'offre de service soumis le 25 avril dernier au montant de 11 450 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-086-19**  
**RÉFECTION RUE PRINCIPALE & CANROBERT (PRIMEAU)**

Considérant que suite à une inspection télévisée des conduites pluviales de la rue Principale au printemps, il a été constaté que celles situées, entre la route 235 et le rang Casimir sont en très mauvais état;

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection prévus par le programme (PRIMEAU), la municipalité souhaite ajouter un avenant d'ingénierie aux travaux planifiés afin d'inclure lesdites conduites;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'approuver les honoraires professionnels supplémentaires au montant de 4 650 \$, taxes en sus, à la firme Tetra Tech inc. pour effectuer les modifications aux plans, devis et la surveillance des travaux.

Il est également résolu de demander des soumissions pour le projet de réfection des rues Principale et Canrobert via le système électronique d'appel d'offres public (SEAO).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-087-19**  
**PROGRAMME DE DÉBRANCHEMENT DE GOUTTIÈRES**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser les services techniques à préparer et proposer un programme de débranchement de gouttières.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-088-19**  
**APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – INSTALLATION D'UNE CLÔTURE LOT 5 979 389**

Considérant une demande du propriétaire du 352, rue Principale, afin d'obtenir un permis de construction pour faire l'installation d'une clôture sur son terrain;

Considérant que l'approbation porte sur la disposition suivante :

- Que l'émission de ce permis est conditionnelle à l'approbation du plan de construction par le conseil, en vertu du règlement sur les P.I.I.A.;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) analysent la demande et se prononcent à savoir;

- Que le projet répond aux critères et aux objectifs du règlement;
- Que les matériaux semblent avoir une bonne durabilité;
- Que la clôture en maille de fer et la modification du patio s'harmonisent avec l'aspect esthétique des nouvelles constructions du voisinage;
- Que la clôture en maille de fer présentée au comité sera d'une hauteur obligatoire de 1,8 mètre, afin d'uniformiser l'installation des futures clôtures dans le secteur;
- Que la clôture en maille de fer présentée au comité possède des lattes noires;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'approuver les plans du projet d'installation d'une clôture en maille de fer avec des lattes noires et de la modification du patio existant, en cour arrière, au 352, rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-089-19**



**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT 3 517 445 – UTILISATION D'UNE TERRE AGRICOLE À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE**

Considérant la demande d'autorisation adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec concernant l'utilisation d'une terre agricole à des fins autres qu'agricoles sur le lot 3 517 445 par la propriétaire, qui consiste à terminer le remblaiement d'une dépression causée par l'enlèvement de substrats rocheux en 2018, sans autorisation;

Considérant que l'objet de ladite demande ne semble pas avoir de conséquence négative sur les activités agricoles environnantes, puisque cette parcelle de terrain sera réutilisée pour la culture du sol à la suite des travaux de remblai/déblai;

Considérant que la requérante effectuera une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et qu'elle s'engagera à respecter toutes les normes relatives à ce certificat d'autorisation;

Considérant que les travaux effectués par la requérante ne doivent pas faire l'objet d'activité commerciale et qu'ils doivent strictement être effectués dans le secteur visé par la demande;

Considérant que ladite demande, telle que présentée, semble conforme aux règlements municipaux;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de la demanderesse concernant l'utilisation d'une parcelle de terre à des fins autres que l'agriculture sur le lot 3 517 945, qui consiste à terminer le remblaiement d'une dépression causée par l'enlèvement de substrats rocheux en 2018, sans autorisation.

Adopté à l'unanimité.

**CONTRIBUTIONS AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS – AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET/OU ZONAGE**

M. Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 afin de prévoir les contributions antérieures payées pour des fins de parcs et terrain de jeux.

**RÉSOLUTION 05-090-19**

**PROLONGATION DE L'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ARÉNA AVEC LA VILLE DE FARNHAM**

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Farnham et la Municipalité d'Ange-Gardien afin que les citoyens d'Ange-Gardien qui s'inscrivent au hockey mineur et au patinage artistique de Farnham puissent bénéficier du même tarif que s'ils étaient citoyens de Farnham;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite prolonger l'entente avec la Ville de Farnham pour la saison 2019-2020;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien prolonge l'entente avec la Ville de Farnham pour les activités de hockey mineur et de patinage artistique pour la saison 2019-2020;

Que le maire, M. Yvan Pinsonneault et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien ladite entente.

Adopté à l'unanimité

**RÉSOLUTION 05-091-19**

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR ENSEIGNES ENTRÉE ET PARCS MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser monsieur Alexandre Lamarre, directeur des services techniques, à demander des soumissions pour une enseigne à l'entrée de la Municipalité, ainsi que des enseignes pour les parcs municipaux.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-092-19**

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

Suite au lancement du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser madame Jennie Rainville, directrice du service des loisirs et madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 05-093-19**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire